



À l'attention des retraités Télécommunicants

Message aux porteurs de parts du fonds Cap'Orange

Vous possédez des actions Orange dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe.

Le fonds Cap'Orange est devenu, début 2017, l'unique fonds d'actionnariat salarié du Plan d'Épargne Groupe dans une volonté de simplification et d'harmonisation de la gouvernance des fonds d'actionnariat salarié d'Orange.

Le Conseil de surveillance du fonds Cap'Orange est composé pour moitié de membres élus par les porteurs de parts, l'autre moitié étant désignée à parité par les Organisations Syndicales représentatives et par la Direction de l'entreprise.

Pour la première fois, les porteurs de parts retraités pourront participer aux élections au Conseil de surveillance du FCPE Cap'Orange, issu de la fusion de Cap'Orange et Orange actions

En votre qualité de porteur de parts du fonds Cap'Orange, vous serez prochainement invité-e à participer à l'élection qui se tiendra du 6 au 15 mars 2017.

Pour en savoir plus :

- Plaquette d'information en pièce jointe
- Site web : www.aasgo.org